

ANTONYMIE DANS LES DISCOURS SPÉCIALISÉS

Sonia BERBINSKI

Université de Bucarest, Roumanie

Notre hypothèse de travail est que l'antonymie se présente comme un phénomène qui transgresse le niveau de la composante phrastique, en s'installant dans la composante discursive. Elle nous apparaît comme une relation qui se manifeste à plusieurs niveaux de structuration du langage, depuis le niveau lexical jusqu'au texte, en passant par la phrase et par le discours (l'énoncé). La problématique de l'antonymie dans les langages de spécialité consiste dans le fait que le niveau de la langue actualise assez rarement des oppositions dans ce domaine. Ce qui doit être pris en considération, c'est justement cette composante discursive qui permet l'apparition des oppositions antonymiques, non-actualisées en surface par des lexèmes, mais justifiables au niveau des prédicats sémantiques subsistant en profondeur. Les divers mécanismes qui peuvent engendrer cette relation (négation polémique, oxymore, antiphrase) facilitent la production des antonymes entre des termes de spécialité.

Mots-clés: *antonymie, composante discursive, langages de spécialité, prédicats sémantiques, mécanismes discursifs.*

ANTONYMY OF SPECIALIZED DISCOURSE

Our working hypothesis is that antonymy is a phenomenon which goes beyond the level of the phrastic component by encompassing the discursive component. It appears as a relationship manifest at several levels of language structuring, from the lexical level to the text, including the phrase and the discourse (the speech). The problem with antonymy in the field of specialized languages lies in the fact that oppositions are only rarely contextualized by the level of language. What has to be taken into account is precisely the discursive component which allows for the oppositions to take place: they are not contextualized by lexemes in the surface structure, but they can be justified at the level of the semantic predicates which subsist in the deep structure. The various mechanisms which can trigger this relationship (polemic negation, oxymoron, antiphrasis) facilitate the production of antonyms among specialized terms.

Keywords: *antonymy, discursive component, specialized languages, semantic predicates, discursive mechanisms.*

Le chemin que les discours spécialisés¹ et en particulier la terminologie se fraie dans notre paysage langagier et dans nos recherches linguistiques découvre un ensemble de problèmes qu'on croyait résolus au niveau du langage naturel. S'organisant selon des critères qui intéressent le domaine du fonctionnement, la conceptualisation et la contextualisation spécifique (manifestée surtout dans la phraséologie spécialisée), la terminologie crée sa propre sémantique, parfois sa propre morphosyntaxe, tout en engageant des lois du discours adaptées aux besoins analytiques de ces langages. L'un des points de questionnement se retrouve au niveau des relations sémantiques.

1. Relations sémantiques et discours spécialisé

À part le découpage variable des unités terminologiques et la resémantisation des termes dans des contextes spécifiques appartenant à des domaines rigoureusement définis, on constate une représentation non-uniforme des relations sémantiques dans les langages de spécialité.

1.1. L'hypéronymie

Actualisée presque obligatoirement dans la définition d'un terme, la relation d'hypéronymie consistant dans l'organisation des unités terminologiques en paradigmes de termes organisés hiérarchiquement s'appuie sur un rapport logique d'implication unilatérale, où à un concept générique se subordonnent des sous-concepts partageant le même noyau conceptuel.

Ainsi, le concept de «bail» défini comme «contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige de lui payer» [cf. 1], se retrouvera dans le réseau d'hyponymes, subordonnés: bail à loyer, bail à ferme, bail commercial. Pratiquement, le terme superordonné, l'hypéronyme, structure le lexique et les unités terminologiques en classes, en fonction de certains schémas comme: *tout/partie, collection/membre, genre/espèce, général/particulier, etc.*

¹ Nous préférons la terminologie de «discours spécialisé» au lieu de «langue spécialisée» ou «langue de spécialité» utilisée fréquemment, en vertu de la complexité fonctionnelle des éléments terminologiques dans leur contexte d'utilisation. Les éléments qui contribuent à l'identité terminologique d'un domaine dépassent largement les limites d'un inventaire de termes, soit-il formé des unités monosémiques ou polysémiques.

On constate dans les analyses de la terminologie que l'hypéronymie est une catégorie sémantique dont on ne peut se passer dans l'organisation de la terminologie. Par contre, la synonymie, l'antonymie et l'hyponymie connaissent des degrés variables d'actualisation dans le discours spécialisé. Aucune de ces relations ne se trouve dans un rapport de correspondance absolue (équivalence, opposition, inclusion) que très rarement.

1.2. La synonymie

Si dans le langage de la chimie ou dans le langage vulgarisé de ce domaine on apprécie la relation entre les termes *NaCl* – *Chlorure de sodium* comme étant de synonymie parfaite, car interchangeables terme à terme (n'influençant aucunement le contenu de l'énoncé) dans le même contexte, comme ci-dessous:

(1) *Le chlorure de sodium est un composé chimique ionique de formule NaCl* [2].

dans le langage de vulgarisation on introduit un terme qui appartient au langage naturel, sans pour autant détruire la synonymie absolue. Le test de la commutation en fait la preuve:

(2) *Le chlorure de sodium qui répond à la formule NaCl est en fait le sel (de table ou de cuisine)*

(3) *Le sel (de table ou de cuisine) est en fait le chlorure de sodium qui répond à la formule NaCl* [3].

Mais de cette façon, on ouvre la voie à une polysémie ultérieure, manifestée soit dans le langage commun, soit interdomanial. Il est à remarquer que la synonymie absolue ne se conserve pas dans les discours spécialisés caractéristiques à des domaines différents. Ce qui est utilisé pour définir les diverses substances, sont les termes de vulgarisation, voire les hypéronymes (sel en l'occurrence), et non pas les formules spécialisées.

L'emploi du synonyme «sel» pour *NaCl*, sans préciser le domaine d'actualisation, peut conduire à des ambiguïtés, grâce à la polysémie terminologique. Dans l'énoncé:

(4) *Il existe différentes «recettes» qui permettent de le détoxifier, et toutes à base d'huiles, de sels, de jus ou de suppléments naturels* [4].

L'énoncé, sans précision contextuelle, s'ouvre vers l'ambiguïté. Le terme «les sels» – peut se rapporter à plusieurs domaines:

- domaine pharmaceutique si on parle du (5) *sel d'Epsom* appelé aussi *sel purgatif* ou encore *sel amer* ou *bittersalz* [5];
- domaine médical – (6) *les sels minéraux, comme les vitamines, sont indispensables à la vie* [6];
- domaine de la cosmétique: (7) *les Sels Corporels Alkhemy représentent un produit unique, original, d'utilisation quotidienne* [7];
- domaine cosmétique/hygiène personnelle: (8) *des sels de bain*, etc.

L'actualisation du synonyme appartenant au langage naturel – *sel* – permet d'une part la récupération des hyponymes: *sel alimentaire/sel de cuisine, sel de mer, sel gemme, sel d'Epsom ou sel amer, sel de Gruissan, sels d'aluminium, sels d'or*, etc. d'autre part la recherche éventuelle des autres relations sémantiques.

Selon la perspective conceptualiste, seules les unités terminologiques partageant les caractéristiques de «monoréférentialité» [8] et de monosémie² donnant l'identité conceptuelle sont considérées synonymes. C'est une approche restreinte qui ne prend en considération des facteurs fonctionnels tels le niveau de langue, les variations géographiques et chronologiques. Est-ce qu'on a affaire à une vraie monosémie entre les synonymes? Mais la monoréférentialité? Est-elle valable uniquement pour le fonctionnement dans des domaines spécifiques du terme?

Dans le langage naturel, la synonymie est invariablement liée à la polysémie. On aura, par conséquent, une synonymie relativisée – dans le langage courant ou littéraire – dépendante de l'actualisation dans un cotexte ou dans un contexte particulier. Pour un item lexical comme (9) «sarea pământului³» (fr. «le sel de la terre⁴»), la commutabilité *sel = NaCl = Chlorure de sodium* est impossible, car dépourvue de sens dans ce contexte. On ne peut pas dire **le chlorure de sodium de la terre; *vous êtes le NaCl de la terre*. Ce qui est actualisé dans cette structure est le sens de «ce qui est inestimable», «ce qui est le plus important».

² Pour L. Guilbert souligne cette condition doit absolument être introduite dans la terminologie étant donné la spécialisation par domaines qui se refuse à la polysémie: «Le trait spécifique de la terminologie technique est la recherche de la monosémie par opposition à la polysémie généralisée des termes du lexique général de la langue» [9].

³ Voi sunteți sarea pământului; dacă sarea se va strica, cu ce se va săra? [10].

⁴ Vous êtes le sel de la terre. Mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on? Il ne sert plus qu'à être jeté dehors, et foulé aux pieds par les hommes [11].

1.3. Le problème de l'hyponymie

Relation d'inclusion logique supposant une hiérarchisation des unités terminologiques par rapport à l'hyponymie et transposant le rapport *partie/tout*, *genre/espèce*, *individu/collectif* du langage courant, l'hyponymie s'avère être assez prolifique dans les discours spécialisés. En terminologie, la vérification de la relation se réalise par des syntagmes du type *X est une sorte/un type de Y*, où Y = hypéronyme.

Cette relation se manifeste plus fréquemment que la synonymie et l'antonymie en terminologie, mais laisse pourtant des cases libres dans le cas de certains termes appartenant à des domaines différents. Il s'agit surtout dans la hiérarchisation de troisième ou quatrième degré lorsque le terme s'épuise comme typologie conceptuelle.

Si on considère l'unité terminologique (10) *Acte de commerce* apparaissant comme hypéronyme dans le domaine du *Droit commercial* pour les termes: *acte de commerce par accessoire*, *acte de commerce par entreprise*, *acte de commerce par nature*, *acte de commerce par relation*, on constate que les co-hyponymes identifiés sont dépourvus d'hyponymes. Le réseau terminologique s'arrête dans sa multiplication.

1.4. Rapport hyponymie/antonymie

Le terminologue sémanticien est mis assez souvent devant un dilemme de classification de la relation qui s'engage entre les unités terminologiques. La fiche terminologique pour le terme (11) *balance commerciale* nous présente comme termes hiérarchiquement inférieurs (hyponymes) la série: *balance élargie*, *balance excédentaire*, *balance déficitaire*, ce qui, le plus souvent, est jugé comme une relation de co-hyponymie. Ce qui n'est pas nécessairement faux. Une analyse plus fine des concepts désignés par ces termes subordonnés nous permet de remarquer une organisation en abîme des relations entre les termes co-hyponymes: d'une part on a affaire à un rapport de hiérarchisation par rapport à l'hypéronyme, et, d'autre part, on identifie une relation d'opposition inter-hyponymique (inter co-hyponymique), où deux ou plusieurs hyponymes s'engagent dans une relation d'antonymie en vertu de l'opposition établie au niveau conceptuel. C'est ce qu'on peut voir dans la représentation ci-dessous:

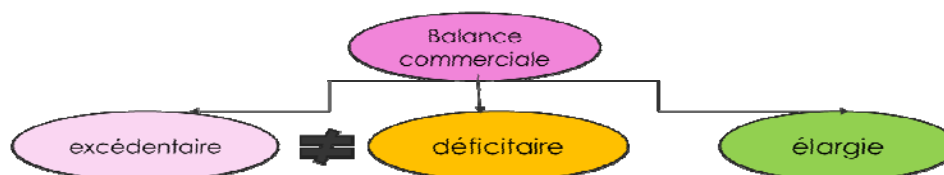


Fig.1. Oppositions inter-hyponymes.

Seuls les deux premiers co-hyponymes s'engagent dans une relation d'antonymie en vertu du fait qu'ils partagent le même sémème, le même axe sémantique /niveau des valeurs d'importation /exportation des biens/. Pour l'unité terminologique *balance commerciale élargie* qui /intègre les flux des multinationales/ on identifie un autre axe sémantique: /positionnement des firmes multinationales/.

La justification de l'antonymie ne se réalise pas grâce à la relation entre l'hyponymie/co-hyponymie, mais en vertu de l'existence des sèmes incompatibles contraires dans le contenu sémantique des termes opposés: *excédentaires* = /valeur des exportations supérieure à celle des importations / vs / *déficitaire* = /valeur des exportations inférieure à celle des importations/.

Toutes ces études à la recherche d'une place et d'une définition de l'antonymie dans son rapport avec la langue de spécialité montrent le fait qu'une approche purement lexicographique est insuffisante. L'une des difficultés majeures pour la définition de l'antonymie à ce niveau dérive du fait que les langues de spécialité sélectionnent pour la représentation des concepts surtout des éléments appartenant à la catégorie nominale. Or, le nom, en tant que partie de discours désignative, stable référentiellement, se prête moins à la production des couples antonymiques. En général, cette relation est très bien représentée dans la classe de l'adjectif et du verbe, unités morphosyntaxiques sémantiquement évaluatives ou axiologiques.

L'antonymie lexicale dans le langage naturel suppose l'établissement de cette relation entre des lexèmes appartenant à la même classe morphosyntaxique; or, dans les langues de spécialité, les oppositions antonymiques se produisent entre des termes plus ou moins complexes du point de vue du schéma de production, réunis autour d'un concept. On parlera donc d'une antonymie conceptuelle et pas simplement sémantico-lexicale.

Pour nous, l'antonymie des termes de spécialité est une relation logico-sémantico-discursive dont la production est redevable au discours spécialisé qui met en marche les oppositions par des déclencheurs centrés sur l'opérateur de négation. Nous parlerons par conséquent d'une antonymie de langue spécialisée et d'une antonymie discursive, fruit du discours spécialisé.

2. L'antonymie – un casse-tête de la terminologie

Un vrai casse-tête de la terminologie, l'antonymie est la relation la plus difficile à retrouver dans le discours de spécialité, vu la particularité des unités terminologiques de ne pas suivre le schéma simple de formation propre au langage naturel et de dénommer des objets du discours dont les oppositions ne s'établissent pas entre les lexèmes de la langue mais entre des concepts fonctionnels dans des discours spécialisés sur des domaines particuliers.

Pour juger de cette relation dans ce domaine d'intérêt, il faut se situer dans une perspective élargie de l'antonymie et prendre en compte les facteurs multiples comme le *niveau morphosyntaxique* qui permet d'identifier formellement l'unité terminologique, le *niveau logico-sémantique* pour récupérer une partie des rapports existants entre les termes en opposition, le *niveau sémantico-conceptuel* pour identifier le lieu des oppositions antonymiques, le *niveau sémantico-discursivo-pragmatique* pour repérer les déclencheurs de l'antonymie et les mécanismes de production de ce phénomène.

L'antonymie apparaît comme la relation sémantique la plus dépendante du cotexte et du contexte, tant dans le langage naturel que dans le langage de spécialité.

2.1. Perspective sur l'antonymie en langage naturel

Selon les recherches en sémantique lexicale [12-14] en sémantique vériconditionnelle [15], en sémantique interprétative [16], l'antonymie est une relation sémantico-lexicale généralement binaire, reposant sur un rapport logique d'incompatibilité entre des lexèmes qui conservent le même noyau sémique, des sèmes référentiels ou classèmes mais s'opposent par un ou plusieurs sèmes incompatibles ou contraires. C'est un phénomène graduable relevant du flou sémantique caractéristique pour le langage naturel, les termes antonymes établissent entre eux des oppositions fondées sur des rapports logiques de *contradiction*, de *contrariété*, de *sub-contrariété*, mais aussi des rapports d'oppositions langagières, à savoir la *complémentarité* et la *réciprocité*.

Dans notre perspective, l'antonymie se manifeste au niveau de la langue, dans la composante phrastique du langage et au niveau du discours, produite dans la composante pragmatique-discursive qui prend en charge le cotexte et le contexte de fonctionnement d'une unité linguistique. Là où la langue ne peut expliquer le mécanisme de production des oppositions, intervient le discours. La langue laisse des trous à combler dans l'explication des oppositions.

Plusieurs niveaux sont entraînés dans la production de ce phénomène langagier, comme on peut remarquer dans le schéma ci-dessous:

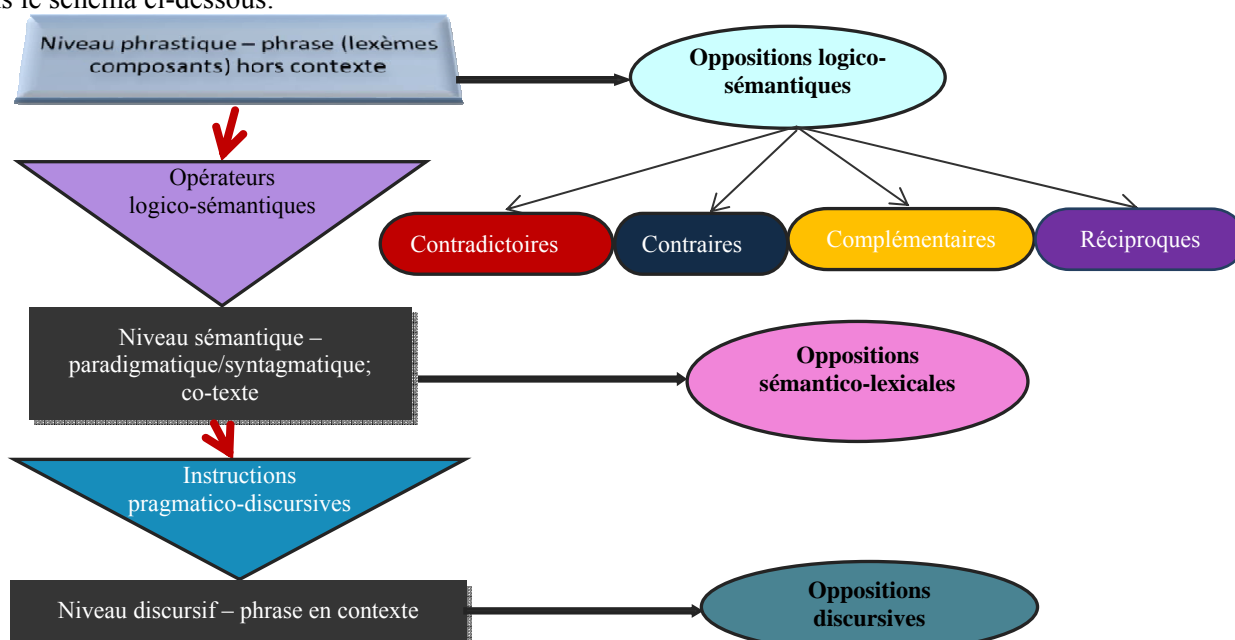


Fig.2. Niveaux d'analyse de l'antonymie.

Afin de préparer la démonstration du fonctionnement de l'antonymie dans les discours spécialisés, nous allons présenter brièvement notre position par rapport à la production de l'antonymie en langue et en discours.

2.1.1. Au niveau de la langue

Opérateur fondamental de production de l'antonymie, la négation est également l'opérateur qui explicite les rapports de contradiction et de contrariété entre les lexèmes de la langue. Les théories structurales et post-structurales définissent l'antonymie comme une relation entre les lexèmes qui actualisent l'un de ces rapports⁵. Ainsi, un couple tel que (12) *existant/ vs /inexistant* se trouve dans un rapport de contradiction par le fait que les lexèmes s'opposent par les sèmes qui s'annulent réciproquement /ce qui n'est pas inexistant /vs / ce qui n'est pas existant/, tandis que (13) *mauvais* signifiant /ce qui n'est pas bon/ s'oppose contrairement à *bon*, mais la négation de *mauvais* /ce qui n'est pas mauvais/ n'est pas obligatoirement l'inverse de *bon*, mais peut être l'opposé scalaire de *bon*, *presque bon*, *excellent* ou, par contre *exécrable*.

Mais toutes les oppositions de la langue ne peuvent pas entrer dans le même modèle d'analyse. Il faut par conséquent identifier d'autres opérateurs capables de justifier les mécanismes de l'antonymie. Le niveau linguistique nous offre les rapports de complémentarité (il s'agit des incompatibilités dues à des traits sémantiques du type (14) *homme /vs/ femme*, *chien /vs/ chienne*) ou le rapport de réciprocité où les lexèmes, trouvés dans une relation de transitivité, se rejettent réciproquement (15) *donner /vs /recevoir*.

Un autre aspect qui intéresse l'antonymie de langue mais aussi l'antonymie discursive est l'indentification du «lieu de l'antonymie⁶». On considère que l'antonymie est réalisée et explicitée au niveau sémique, dans la structure immanente de l'unité lexicale. Ainsi un lexème comme (16) *riche* dont le sémème est /qui possède des biens/ s'oppose contrairement au lexème *pauvre* qui actualise le sémème /qui est dépourvu de biens/. L'opposition s'appuie par conséquent sur une antonymie immanente dans la langue /posséder /vs/ ne pas posséder/. La décomposition sémique des éléments mis en opposition nous permet ainsi de justifier l'antonymie existant dans la structure de profondeur de la langue. En fonction du type de sèmes identifiés dans le contenu sémantique des termes opposés, on peut établir le type de mécanisme mettant en marche l'antonymie à ce niveau. Plusieurs classes de sèmes sont à identifier:

a) **sèmes marquant l'absence** d'un trait sémantique dans le sémème opposé, engendrant de cette façon une antonymie de substitution: (17) *marié* = /unis par le lien du mariage, par une union institutionnalisée;/ *non-marié* = /qui ne suppose par l'idée d'union institutionnalisée/;

b) **sèmes d'annulation** par lesquels on épuise complètement le contenu du lexème opposé, engendrant une antonymie privative: (18) *service privé* = /où le public n'a pas accès;/ *service public* = /accessible, ouvert à tous/;

c) **sèmes d'inversion** par lesquels on inverse le parcours sémique – antonymie d'inversion: (19) *avancer* = /+ progression/ /porter en avant;/ /vs/ *reculer* = /- progression/ /porter en arrière/ où les sèmes caractérisant le premier lexème, sont symétriquement inversés dans le contenu sémantique du second par rapport à l'axe du mouvement commun à ces deux lexèmes;

d) **sèmes de réversibilité** ou de conversion entraînant un double mouvement, à savoir d'inversion et de substitution réciproque entre deux contenus: (20) *prêter* = /mettre (qqch.) à la disposition de qqn pour un temps déterminé/ /vs/ *emprunter* = /obtenir à titre de prêt ou pour un usage momentané/. Les sèmes de cette catégorie fonctionnent à l'intérieur d'un mécanisme de permutation et de substitution (*Pierre prête un livre à Marc* <—> *Marc emprunte un livre à Pierre*). L'antonymie est explicable au niveau de l'immanence où /mettre à la disposition/renoncer à qqch. / s'oppose à /obtenir/posséder qqch /;

e) **sèmes de division** marquant l'échange ou la cyclicité des places occupées par les antonymes de ce type: (21) *jour /vs/ nuit*; *naissance /vs/ décès*.

2.1.2. Au niveau du discours

L'antonymie apparaît comme une relation sémantico-pragmatique entre deux items discursifs qui s'opposent contradictoirement par l'intermédiaire d'un opérateur de négation. À ce niveau, la contradiction dépasse le niveau logique qui présuppose une disjonction exclusive entre les termes et se transforme dans une contradiction éclatée, à facettes, de nature sémantico-pragmatico-argumentative, en rapport direct avec la variabilité

⁵ Pour plus de détails, voir [17].

⁶ Concept emprunté à Robert Martin, [15].

des degrés de la négation (forte, moyenne, faible). Nous avons affaire, par conséquent, à des degrés de la contradiction discursive où la contrariété et l'incompatibilité sont les facettes scalaires des contradictions particulières marquant les oppositions produites discursivement. La contradiction sémantico-argumentative récupère donc les rapports logico-sémantiques de contrariété, incompatibilité et contradiction en les intégrant à une dynamique du discours, qui tolère les contradictions lexicales créées dans l'activité discursive, tout en engendrant de nouvelles oppositions, inexistantes au niveau de la composante phrastique.

L'antonymie devient de cette façon un phénomène transgressif de la langue (un au-delà du lexique et de la phrase hors contexte) qui permet la mise en relation de contradiction sémantique et/ou argumentative des items qui ne le sont pas dans la langue. Dans l'exemple représenté ci-dessous:

(22):

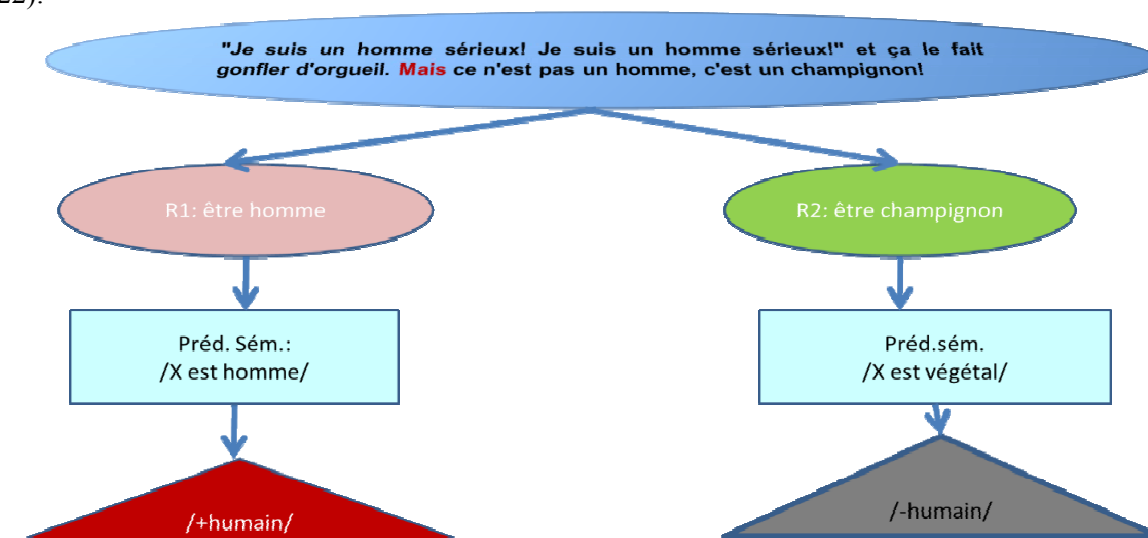


Fig.3. Modèle d'analyse de l'antonymie discursive.

l'antonymie est créée discursivement, mais justifiée sémantiquement au niveau des sèmes incompatibles contraires, obtenus par une suite d'implications sémantico-discursives:

- «Je suis un homme sérieux» \Rightarrow /X être homme/
- R1: être humain, considéré comme un être social, capable de sentiments, ayant des qualités et de défauts;
- «ce n'est pas un homme» \Rightarrow /X est autre chose qu'un homme/, c'est-à-dire il ne réunit pas les caractéristiques de «homme»;
- «c'est un champignon» \Rightarrow /X est un végétal/;
- R2: végétal, dépourvu de chlorophylle, incapable de photosynthèse, vivant soit en parasite des plantes, des animaux ou de l'homme, soit en symbiose.

On obtient ainsi une opposition fonctionnelle uniquement en vertu des conditions discursives de réalisation: /X être homme/ /vs/ /X est un végétal/, qui se projette sur l'axe sémantique /forme d'existence/ s'opposant par les sèmes incompatibles: *humain* /vs/ *non humain*

L'antonymie devient donc une relation qui procède à:

- une redimensionnalisation des unités du discours opposées – au niveau itémiques;
- une resémantisation des couples d'antonymes existant dans la langue – prédicats sémantiques;
- une recréation de nouveaux couples antonymiques, inexistantes dans la langue;
- une récupération du fonctionnement caractéristique pour le niveau sémantique: conservation en structure profonde du noyau sémique commun aux deux termes d'un couple de contraires et leur opposition par des sèmes incompatibles contraires.

3. Antonymie dans le discours de spécialité

Dans le discours spécialisé, l'antonymie est conditionnée par plusieurs facteurs de production:

- l'appartenance au même domaine de fonctionnement des termes mis en opposition;
- univocité par rapport au concept spécialisé désigné; l'appartenance au même hypéronyme;
- stabilité dans le rapport item lexical – contenu sémantique;

- invariabilité du contexte d'actualisation (phraséologie);
- opposition par au moins un sème;
- commutabilité des termes opposés dans le même contexte.

Les linguistes-terminologues laissent apparaître au moins deux attitudes linguistiques envers l'antonymie dans le discours spécialisé: une perspective restreinte, remontant plutôt aux recherches sémantico-logiques, et une perspective plus élargie, par laquelle cette relation prend en considérations des facteurs potentiels de production et des rapports d'opposition qui transgressent le logique.

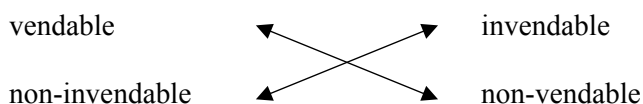
Dans l'acception restreinte [8, 18, 14, 19], l'antonymie se définit comme une relation stricte entre des termes qui engagent entre eux un rapport logique de disjonction exclusive ou inclusive où une unité terminologique contredit trait par trait son opposé. On obtient de cette façon des oppositions contradictoires (AwB) qui présupposent que la prédication de l'un des termes implique la négation de l'autre et que la prédication de la négation de l'un des termes implique la prédication de l'autre. Les paires sont non-graduables:

(23) *vendable* /vs/ *non vendable*, *invendable*

$X \text{ est vendable} \rightarrow X \text{ n'est pas invendable}$

$X \text{ n'est pas invendable} \rightarrow X \text{ est vendable}$

Le rapport est soutenu par une double implication qui conduit à des oppositions binaires:



Le même rapport dans le couple: *biens meubles* /vs/ *biens immeubles* (conformément au Code Civile):

(24) *C'est le code civil qui, dans son livre II, titre Ier traite de la distinction des biens. Tous les biens sont soit "meubles", soit "immeubles"* [20].

L'opposition est explicitée au niveau sémique par l'antonymie sémique *déplaçable* /vs/ *non-déplaçable* immanente dans les termes analysés: *Meuble* = /qui est réputé déplaçable /vs/ *immeuble* = /qui est non-déplaçable/.

De la même façon on peut analyser les antonymies entre d'autres unités terminologiques comme: *paiement* /vs/ *non-paiement*; *employé* /vs/ *employeur*; *endossataire* /vs/ *endosseur*.

L'autre rapport retenu par les chercheurs adoptant cette perspective est celui de contrariété. Les oppositions contraires s'établissent entre deux unités polaires, graduables, considérées par certains linguistes les seules capables d'être nommées antonymes [14]. Ce rapport se définit par le fait que la prédication du terme positif implique la prédication de la négation du terme négatif, mais l'inverse n'est pas vrai, car la négation de l'un n'implique pas nécessairement la prédication de l'autre. Dans un couple comme:

(25) *fort* /vs/ *faible*

prédiquer la négation du terme négatif, c'est-à-dire la double négation (*ni x, ni y*) oriente soit vers le terme positif, soit vers un terme graduable: *moyen, presque fort*, mais aussi vers *très fort, costaud, herculéen, malabar*, etc. L'implication est unilatérale et laisse la place à l'apparition d'une «zone intermédiaire» [15].

Il est fort → Il n'est pas faible

Il n'est pas faible → Il est fort

→ Il est moyen

→ Il est presque fort

→ Il est très fort

} zone intermédiaire

L'analyse est applicable aux couples qui se forment au niveau terminologique, selon des mécanismes mis en marche par le discours de spécialité:

(26) **Marché haussier** /vs/ *marché hésitant* /vs/ *marché stable* /vs/ **marché déprimé**

L'énoncé: *Ce marché est haussier* (= est orienté à la hausse, le cours augmente) implique: - *Ce marché n'est pas déprimé/baissier* (= est orienté à la baisse, les cours descendent). Mais prédiquer *Ce marché n'est pas déprimé* – n'implique pas nécessairement *qu'il est haussier*, mais peut accepter des valeurs moyennes: *Ce marché est stable* (les indices restent inchangées) /vs/ *Ce marché est indécis/hésitant* (les tendances d'évolution de la croissance ne sont pas claires) /vs/ *ce marché est volatile* (les indices ont de fortes fluctuations, clairement exprimées).

On voit se former de nouveaux couples d'antonymes, en dehors des paradigmes possibles dans la langue, mais produits pour les besoins d'exprimer des oppositions par les discours spécialisés ou naturels. Cette position n'est pas développée par les chercheurs s'inscrivant dans la perspective restreinte sur l'antonymie.

Dans une acception plus flexible [21, 22, 17, 23], l'antonymie dans les discours spécialisés apparaît comme une relation d'incompatibilité entre termes, considérée non seulement dans la perspective des rapports logiques de contradiction ou de contrariété, mais aussi dans une perspective linguistique. Par conséquent, à des couples purement logiques, reposant sur les rapports de contradiction et de contrariété:

(27) *Concurrence loyale* /vs/ *déloyale*;

chaud /vs/ *froid*,

présent /vs/ *absent*

on ajoute des oppositions complémentaires:

(28) *mari* /vs/ *femme*;

succès /vs/ *échec*;

angle rentrant = /supérieur à l'angle plat /vs/ *angle saillant* = /inférieur à l'angle plat/

ou réciproques:

(29) *acheter* /vs/ *vendre*;

cyberconsommateur /vs/ *cybermarchand*

La définition des oppositions complémentaires reposant sur des incompatibilités linguistiques trouve la source dans les recherches de J. Lyons, qui classe sous ce nom les oppositions non-graduables. Ainsi, la complémentarité caractérise une relation entre deux lexèmes pour lesquels «la négation de l'un implique l'affirmation de l'autre» [18, p.352], la réciproque restant toujours valable:

(30) *C'est un tigre* → *Ce n'est pas une tigresse*

Ce n'est pas une tigresse → *C'est un tigre*

Ce sont des oppositions non-graduables, désignant les unités qui «divisent l'univers du discours en deux sous-ensembles complémentaires» [14, p.219]: *tigre* /vs/ *tigresse*; *homme* /vs/ *femme*. Les termes ne s'annulent pas réciproquement, mais ont des sèmes qui s'ajoutent au lexème non-marqué (le masculin, en l'occurrence) pour définir le terme formant le couple.

Le discours spécialisé suit le modèle du langage naturel, tout en proposant des sèmes complémentaires capables d'ajouter des traits qui ne se retrouvent pas dans le terme opposé du couple. Dans le couple d'antonymes ci-dessous:

(31) *Créancier obligataire* (= celui qui prête de l'argent à une société) /vs/ *émetteur des obligations* (= celui qui emprunte et émet des obligations)

les termes (dont l'opposition est explicitée par les sèmes implicites dans leurs concepts) ne s'excluent pas réciproquement, mais se complètent.

Les oppositions réciproques ou converses supposent l'existence d'une symétrie entre deux unités de sens opposés X et Y, trouvés dans un rapport d'implication bilatérale simultanée. Actualisant divers schémas de caractérisation des oppositions obtenues, on aura divers types d'antonymie réciproque:

- antonymie par structure réciproque proprement dite:

(32) *époux* /vs/ *épouse*; *maître* /vs/ *apprenti*

Si X est le maître de Y, Y doit être nécessairement l'apprenti de X

- antonymie par implication symétrique où la prédication de X suppose automatiquement la prédication de Y:

(33) *vendeurs* /vs/ *acheteurs*: X sera vendeur par rapport à Y, mais acheteur par rapport à Z.

donner (x, y, z) /vs/ recevoir (z, y, x);

créancier (celui qui prête de l'argent) /vs/ *débiteur* (celui qui emprunte de l'argent)

acceptation du pourboire /vs/ *offre du pourboire*

tiré (banque sur laquelle un chèque a été émis; organisme qui offre de l'argent) /vs/ *tireur* (personne émettant un chèque au profit d'une autre personne, le bénéficiaire, et par lequel elle donne l'ordre à sa banque (le tiré) de payer une certaine somme indiquée sur le chèque; personne morale qui demande de l'argent);

- par la permutation – passivisation:

(34) *La banque garantit l'emprunt* /vs/ *L'emprunt est garanti par la banque*

À part ces critères sémantico-logiques et linguistiques appliqués pour classifier les oppositions antonymiques, on peut appliquer des critères formels, de nature morphosyntaxique, nous permettant d'identifier une *antonymie grammaticale*, ou des critères sémantico-lexicaux et pragmatico-discursifs, prenant en compte le contenu sémantique ou le concept, ainsi que le domaine de fonctionnement, ce qui correspondrait, au niveau des discours spécialisés, à l'*antonymie terminologique ou conceptuelle*.

3.1. Antonymes grammaticaux

Selon le critère formel, l'antonymie peut être engendrée par des mécanismes syntaxiques de production du type X /vs/ non-X, mis en marche par l'opérateur de négation se manifestant sous divers aspects:

- **opérateur syntaxique** actualisé par la négation syntaxique: *ne...pas* qui prend dans sa portée sur le prédicat (rhème):

(35) *Cet étudiant n'est pas sympathique. → Il est vraiment antipathique*

- **opérateurs morphématiques** concrétisés par des préfixes et des suffixes négatifs: *im-, in- il-, inter-, intra-, ir-, anti-, contre-, dé-, des-, dis-, non-, mal-, extra-, endo-, exo-, hyper-, hypo-*, etc. chargés de valeurs sémantiques particulières:

- «la privation»: **anti-, dé (des-, dis-...)**: (36) *constitutionnel /vs/ anticonstitutionnel; sacraliser /vs/ désacraliser; embauche /vs/ débauchage*

- «opposition à»: **contre-**: (37) *attaquer /vs/ contre-attaquer = /mouvement offensif de sens contraire offensif ou défensif/*

- «absence»: **non-**: (38) *marié /vs/ non-marié;*

a) soit des couples de lexèmes contradictoires: (39) *engagement /vs/ non-engagement;*

b) soit des paires contraires: (40) *belligérant /vs/ non-belligérant,*

entre les deux lexèmes pouvant s'interposer un terme moyen /neutralité quant au conflit/; ou encore: *voyant /vs/ non-voyant*, le terme *amblyope* se plaçant entre les deux lexèmes;

- «attitude défavorable»: **mal- (mé-)**: (41) *bien portant /vs/ mal portant; adroit /vs/ maladroit; content /vs/ mécontent; réaliser une plus-value /vs/ réaliser une moins-value;*

- «sans», «dépourvu de»: **in- (im-, il-, ir-)**: (42) *matériel /vs/ immatériel; légal /vs/ illégal; réel /vs/ irréel; prix décent/indécent, fortune licite/illicite;*

- «l'éloignement», «la séparation» **dé- (dis-, dés-)**: (43) *unir /vs/ désunir; apparaître /vs/ disparaître.*

Il faut quand même remarquer que parfois certains préfixes ne sont que de simples prépositions:

(44) *liquide antigel* mais il est impossible de trouver un correspondant positif **liquide gel;*

*dispositif antivol, *dispositif vol;*

phares antibrouillard mais jamais **phares brouillard;*

contre-allée (= allée latérale), contre-amiral, contrebasse (ne s'opposent pas sémantiquement ou conceptuellement à **amiral, *basse*);

*délit de contrefaçon, et non *délit de façon,*

*Clause de non-concurrence /vs/ *clause de concurrence.*

Dans ces cas de figure, ANTI- équivaut à «qui protège», tandis que CONTRE - peut avoir la valeur de «proximité»:

Les opérateurs morphématiques suffixaux sont plus rares à produire des antonymes, sans pour autant en être absents. La dérivation suffixale est d'autant moins productive dans les langages de spécialité. Quand on obtient des antonymes par suffixation, les termes partagent la même base et l'opposition se produit en vertu du sémantisme opposé des suffixes:

(45) *luciole* «Insecte coléoptère dont l'adulte est ailé et lumineux, aimant la lumière» = /vs/ *lucifuge* = variété de termites qui fuit, évite la lumière, en vivant sous terre;

centripètes = «Qui tend à se rapprocher du centre» /vs/ *centrifuge* = «Qui tend à s'éloigner du centre»;

francophile /vs/ *francophobe* (où *phile* = qui aime; *phobe* = qui hait);

endossataire (le bénéficiaire d'un chèque ou d'un effet de commerce qui a été endossé à son profit par son précédent porteur) /vs/ *endosseur* (personne qui transmet un chèque ou un effet de commerce en faveur d'une autre personne (endossataire);

locataire (qui prend en location) /vs/ *locateur* (qui donne en location);

destinataire (qui reçoit le message) /vs/ *destinateur* (= qui émet le message).

Toutes ces oppositions antonymiques sont redevables au domaine de manifestation du terme, ainsi qu'au concept immanent dans leur définition.

3.2. Antonymie terminologique ou conceptuelle

Si l'antonymie dans le langage naturel est étroitement dépendante du contexte syntagmatique, vu la grande polysémie des termes de la langue, l'antonymie terminologique est conditionnée par le contexte domaniale

que sélectionnent les concepts définissant les termes. Dans cette perspective, l'antonymie est une relation généralement binaire entre des termes appartenant au même domaine, dont les concepts se trouvent dans un rapport d'incompatibilité sémantique (contradiction, contrariété, complémentarité, réciprocité) et qui s'opposent par au moins un sème, tout en partageant un axe sémantique commun qui justifie le concept.

Les couples antonymiques peuvent contenir des lexèmes qui s'opposent sémantiquement au niveau de la langue commune et de la langue de spécialité. L'identification du contexte devient obligatoire car elle établit l'axe sémantique sur lequel s'opposent les éléments et qui permet de définir le concept formant le terme. On dira qu'on a affaire à des antonymes conceptuels comme:

(46) *faute simple* /vs/ *faute grave*; - axe sémantique: /degré d'une infraction/;

poste occupé /vs/ *poste vacant*;

atteinte involontaire à l'intégrité de la personne /vs/ *atteinte volontaire à l'intégrité de la personne* –
axe: /agression sur une personne/

en vertu de l'axe sémantique actualisé et du domaine de fonctionnement, même si on peut reconnaître des oppositions *lexicales*: *grave* /vs/ *simple*, *occupé* /vs/ *vacant*, *volontaire/involontaire*. La restriction et la précision antonymique est donnée par le domaine restreint d'application et l'impossibilité d'extension à d'autres domaines des mêmes paires d'antonymes.

Dans d'autres cas, les couples ne présentent pas des unités actualisées en surface qui suggèrent l'opposition, mais l'analyse des concepts qui définissent les termes laisse repérer l'opposition entre des unités qui ne sont pas opposées dans le langage quotidien. On peut avoir en apparence une antonymie sémantico-lexicale qui, en essence, est doublée de l'antonymie conceptuelle (qui permet dans un domaine donné une sélection des couples terminologiques opposés):

(47) *détaillant* /vs/ *grossiste*

producteur /vs/ *consommateur*

défenseur /vs/ *défendeur*

commerçant /vs/ *client*, *consommateur*

commettant /vs/ *mandataire*, *dépositaire*

commissionnaire /vs/ *mandant*, *commettant*

concurrence /vs/ *alliance*, *entente*, *union*

consommateur /vs/ *producteur*

contrat de commission d'achat /vs/ *vente*

contrefaçon /vs/ *produit original*, *de marque*

créancier /vs/ *débiteur*

cyberconsommateur /vs/ *cybermarchand*

e-commerce/en ligne /vs/ *commerce direct (en magasin)*

endossataire /vs/ *endosseur*

entente /vs/ *désaccord*, *mésentente*

éléments corporels /vs/ *éléments incorporels*

salaire /vs/ *honoraire*

Si on prend en considération le rapport entre la polysémie et l'antonymie, on pourrait croire que dans le discours spécialisé, toutes les oppositions forment des antonymes absolus. Or, les cas de monosémie parfaite entre deux sémèmes parfaitement monosémiques ou entre le lexème monosémique et l'un des sémèmes d'un lexème polysémique qui annule intégralement et réciproquement (sème par sème) le contenu sémantique de l'autre sont assez rares:

(48) *pair* /vs/ *impair*

présent /vs/ *absent*

absolu /vs/ *relatif*

De même que dans le langage communs, dans les discours de spécialité où l'antonymie s'explique par l'annulation réciproque des sémèmes des termes (pas nécessairement des mots) s'organisant d'après d'autres axes de référence (domaine d'appartenance du terme, les connaissances partagées), le rapport à la polysémie est possible. Le contexte syntagmatique et la sélection du domaine nous permet de remarquer le processus de

structuration du lexique de spécialité ou des termes en paradigmes antonymiques. Il y aura autant d'antonymes terminologiques que de contextes et domaines possibles:

(49) *Prix d'appel* /vs/ *prix effectif*: «un prix artificiellement bas qui ne permet généralement pas de réaliser des bénéfices sur la vente du produit considéré (produit d'appel) mais qui sert à générer du trafic en points de vente» /vs/ «le prix d'achat calculé comme référence pour déterminer le seuil de revente à perte»;

- sèmes opposés: /*prix illégal, incorrect, artificiel* /vs/ *prix légal, correct, de référence*/; - domaine – *marketing*; axe de référence: /*prix à la revente à perte*/.

Prix prédateur/vs/ *prix de vente conseillé ou PVC*: «prix de vente situé sous le coût de revient marginal dont la pratique vise à éliminer du marché un ou plusieurs concurrents.» /vs/ «prix indicatif de vente proposé aux distributeurs par le fabricant»;

- axe de référence: /*le coût de revient*/.

Dans le même modèle d'analyse s'inscrivent les couples antonymiques ci-dessous, prouvant la capacité des termes de spécialité d'être polyfonctionnels, apparaissant dans des contextes différents appartenant au même domaine ou, par contre, dans des domaines variés:

(50) *Prix de dumping/prix concurrentiel*: «pratique commerciale qui consiste à vendre un produit à un prix inférieur à son prix de revient) /vs/ *prix d'écémage*: «prix fixé volontairement plus élevé que celui de la concurrence» - synonyme de *prix plancher* /vs/ *prix plafond*.

- axe de référence: /*niveau d'un prix*/

Prix rompu «prix artificiellement fixé sous un seuil psychologique» /vs/ *prix rond* «un prix correspondant à un nombre d'Euros entier sans utilisation des centimes».

Ou encore dans le domaine des ventes:

(51) *Vente à la boule de neige* «technique illégale de vente par laquelle on offre un avantage ou une rémunération à un acheteur / distributeur à condition qu'il recrute d'autres acheteurs / distributeur» /vs/ *vente directe* «mode de distribution par lequel c'est le fabricant qui assure lui-même l'activité de vente / distribution de ses produits auprès des consommateurs»;

- axe de référence: /*modalité de vente*/;

- opposition sémique: *vente indirecte, par intermédiaires* /vs/ *vente directe*.

L'antonymie terminologique ou conceptuelle est, par conséquent, fournie par les concepts et justifiée sémantiquement par des prédicats sémantiques résidant au niveau de profondeur des termes. On obtient ainsi une antonymie sémantico-discursive, engendrée par des facteurs qui transgressent le niveau proprement dit de la langue. On obtient ainsi des oppositions entre des termes qui ne le sont pas dans la langue, mais qui le deviennent au niveau du discours de spécialité: *rompu* /vs/ *rond*; *de dumping* /vs/ *d'écémage*; *estimé/ferme*. Ces oppositions ne sont fonctionnelles que dans ce cadre formel, c'est-à-dire avec cette base. La justification de l'opposition se produit toujours au niveau du contenu sémantique par des sèmes immanents dont la découverte tient d'un côté de la décomposition sémique du concept et d'autre part de l'implicite obtenu à partir des syntagmes mis en opposition.

3.3. Le discours de spécialité – ouvert à l'antonymie engendrée discursivement

On peut dire que l'antonymie dans les langages spécialisés a une vocation par excellence discursive et une justification sémantique. Elle est déclenchée par des mécanismes propres au discours (négation polémique, antiphrase, paradoxe) et prend appui sur les prédicats sémantiques sous-jacents dans la structure de profondeur des termes opposés.

Au niveau de la composante discursive, l'antonymie se vérifie à l'aide de divers marqueurs de nature *logico-sémantique* (les divers types d'opérateurs de négation), *syntactique* (les connexions parataxiques ou marqueur zéro, les substituts pro-phrase), *pragmatique* (les connecteurs pragmatiques) et même *prosodique* (l'intonation, les pauses, les signes de ponctuation, les allongements de voyelles). Tous ces marqueurs, de quelque nature qu'ils soient, sont subordonnés dans une mesure plus ou moins grande et d'une manière implicite ou explicite à l'opérateur de négation et ont pour but de donner des instructions sur les relations logico-sémantiques et pragmatiques-discursives qui s'établissent explicitement ou implicitement entre les unités du discours, ainsi que sur les parcours interprétatifs suivis par les items discursifs dans leur effort d'organiser le discours.

3.3.1. Déclencheurs d'antonymie discursive dans le discours de spécialité

Prenant comme modèle le discours du langage naturel, le discours spécialisé entraîne divers schémas logico-sémantiques capables de produire des antonymes à ce niveau. Un premier schéma semble s'avoir à la co-hyponymie dont nous parlions dans le cas de l'antonymie de langue. Il s'agit d'un apparent rapport d'inclusion: *Non X est inclus dans X* mais d'un véritable rapport de contradiction entre les co-hyponymes dans l'énoncé:

(52) *Un retrait de plainte peut laisser soupçonner la crainte d'un nouvel acte de violence au sein du couple, surtout s'il est suivi d'un nouveau dépôt de plainte, et ne doit pas se traduire systématiquement par l'abandon des poursuites.*

l'antonymie conceptuellement créée *retrait de plainte /vs/ dépôt de plainte* partage le même hypéronyme *action en justice*, mais l'orientation des deux co-hyponymes est opposée. La contradiction qui les gouverne est inférée à partir du contexte et du contenu sémantique des éléments opposés. Le schéma logique suit un double mouvement: d'une part il joue sur le rapport posé/présumé, lieu où se produit premièrement l'antonymie (le *retrait de plainte* présuppose un *dépôt de plainte* antérieurement effectué) et, d'autre part, sur un renchérissement de l'opposition par la réitération du dépôt de plainte («surtout s'il est suivi d'un nouveau dépôt de plainte») selon un schéma ternaire: *X n'est pas Y, mais Z*.

Les marqueurs sémantiques et marqueurs pragmatiques sont plus productifs dans la production de cette relation au niveau du discours. Nous avons synthétisé ces déclencheurs d'antonymie dans le tableau suivant:

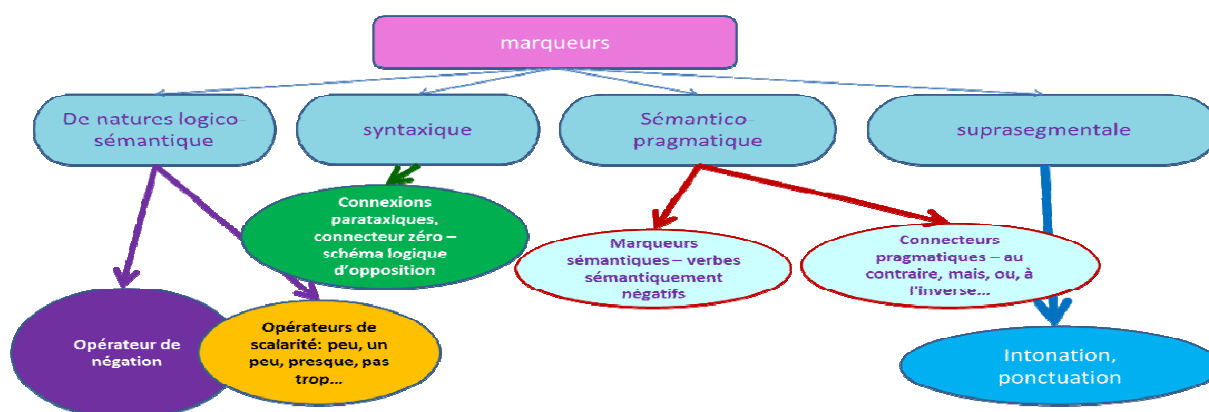


Fig.4. Synthèse des marqueurs d'antonymie.

Contenant l'opérateur de négation dans leur structure immanente, les «verbes négatifs inverses» [24, p.398] ou verbes sémantiquement négatifs du type *éviter, déconseiller, regretter, refuser, réfuter, s'opposer* sont annonceurs d'antonymie car leur présence dans le texte conduit à des sens opposés:

(53) *Il est déconseillé la pratique de la revente à perte. On recommande la vente au prix effectif.*

L'antonymie terminologique obtenue (*prix de revente à perte /vs/ prix effectif*) est obtenue par un mécanisme d'attraction sémantico-syntaxique où les lexèmes opposés dans la langue naturelle *déconseiller /vs/ recommander* attirent dans leur sillage le nouveau couple d'oppositions. Le déclencheur principal reste le verbe sémantiquement négatif *déconseiller* qui implique dans son contenu la négation du terme positif *recommander*.

À côté des marqueurs sémantiques, l'antonymie discursive est déclenchée par les connecteurs pragmatico-discursifs à contenu négatif comme: *au contraire, mais, ou, en revanche, par contre*, etc. Ces marqueurs discursifs peuvent engendrer des oppositions plus ou moins fortes, en fonction du contexte d'apparition et de leur force discursive. Ils connaissent à leur tour une certaine gradation au niveau de leur fonctionnement.

Dans le discours de spécialité ils jouent le rôle de renforcer l'opposition entre les antonymes, ou de mieux souligner la relation qui apparaît entre les termes. Dans les énoncés:

(54) *Un pays qui se protège est un pays protectionniste. On parle de protectionnisme. Au contraire, le libre-échange est un système dans lequel les échanges commerciaux sont libres.* [25, p.120]

(55) *User de son droit, c'est donc s'en servir pour la défense de cet intérêt. Abuser de son droit, au contraire, c'est s'en servir dans un autre intérêt, souvent pour nuire à un tiers, ou à tout le moins sans aucune considération pour les tiers* [26].

l'antonymie, sélectionnant le *domaine économique* ou *juridique*, est engendrée discursivement par l'intermédiaire du connecteur *au contraire*. Le résultat est une contradiction sémantico-discursive entre deux termes rendus antonymes dans le discours spécialisé: *protectionnisme* /vs/ *libre-échange* – actualisant les sèmes contraires: *système fermé* /vs/ *système libre*.

L'exemple (55) construit un réseau d'antonymes en cascade, se concentrant autour du connecteur pragmatique *au contraire* qui fixe l'axe principal des antonymes conceptuels: *user de son droit* /vs/ *abuser de son droit*. On associe à ce mécanisme un autre schéma, à savoir l'attraction sémantique qui aide à l'identification d'un autre couple d'antonymes: *s'en servir pour la défense* /vs/ *s'en servir [...] pour nuire*. Nous parlons donc d'une superposition des mécanismes pour mieux construire et expliciter des oppositions à ce niveau.

Un autre connecteur aussi productif pour l'antonymie qu'*au contraire*, est le déclencheur *en revanche*. Dans les exemples suivants:

(56) *Dans un arrêt rendu par la première chambre civile de la Cour de cassation, le 12 décembre 2007, il est encore rappelé le principe qu'il n'existe pas de prescription extinctive de l'action. En revanche, la prescription acquisitive (usucapion) au profit d'autrui peut faire obstacle à la demande en partage formée par un indivisaire.*

(57) *Si le résultat est positif, c'est que l'entreprise a réalisé un bénéfice (un profit). En revanche, si le résultat est négatif, c'est que nous avons réalisé une perte.*

Le connecteur *en revanche* rend antonymes deux unités terminologiques qui s'opposent au niveau de leur structure profonde. Ainsi la *prescription extinctive* (ou libératoire) est «mode d'extinction [n.s. perte] d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps⁷», tandis que l'*usucapion* ou *prescription acquisitive*, est «un moyen d'acquérir un bien ou un droit par l'effet de la possession sans que celui qui l'allègue soit obligé d'en rapporter un titre ou qu'on puisse lui opposer l'exception déduite de la mauvaise foi⁸». L'antonymie se justifie par les sèmes *perte de droit* /vs/ *acquisition de droit*, identifiés à partir de la définition conceptuelle. La langue naturelle ne laisse aucune suggestion pour la création de cette opposition car *acquisitif/extinctif* ne s'engagent dans aucune relation sémantique.

L'exemple (57) engendre une antonymie en cascade, déclenchée et explicitée premièrement par le marqueur *en revanche* qui se comporte comme une sorte de véhicule d'oppositions complémentaires. Ce connecteur, en plus de l'antonymie conceptuelle, met en opposition deux schémas hypothétiques du type *Si X, alors Y*. De cette façon on obtient les paires: *résultat positif* /vs/ *résultat négatif*, *réaliser un bénéfice* /vs/ *réaliser une perte*, le second couple étant attiré antonymiquement par le premier.

Conclusion

L'antonymie dans le discours de spécialité, suit en général les mécanismes caractéristiques au langage courant, mais elle est justifiée premièrement par les traits sémantiques qui constituent le concept qui définit l'unité terminologique, tout en gardant une grande dépendance du domaine d'actualisation. Cela diminue la polysémie lexicale par la spécialisation des contextes, sans pour autant l'annuler.

Cette relation a une vocation profondément discursive par le fait que sa production est déterminée par le fonctionnement des termes dans ces discours spécialisés, ce qui fait que les déclencheurs caractéristiques au langage quotidien engendrent des couples antonymiques également dans le langage de spécialité. On réalise de cette façon un dialogisme interne au discours de spécialité, vu le trait de présupposition réciproque de certains couples antonymiques.

Comme toutes les relations sémantiques, l'antonymie trouve sa place bien établie dans le paysage des langages de spécialité. Loin de la cacher derrière une autre relation sémantique ou de minimiser son rôle dans le fonctionnement des discours spécialisés, l'antonymie doit être reconsidérée et regardée sous un angle plutôt discursif et pas uniquement lexical.

Références:

1. cf. *Code civil*, article 1709 du code civil, disponible: <http://www.legifrance.gouv.fr/>, consulté le 10 janvier 2016.
2. cf. *Chlorure de sodium*, Disponible: https://fr.wikipedia.org/wiki/Chlorure_de_sodium, consulté le 10 janvier 2016.

⁷ Cf. [25].

⁸ Cf. [26].

3. cf. Sel (chlorure de sodium), Disponible: <http://www.societechimiquedefrance.fr/produit-du-jour/sel-chlorure-de-sodium.html>, consulté le 10 janvier 2016.
4. cf. *Détoxifier son foie pour perdre du poids*, Disponible: <http://amelioresetasante.com/detoxifier-son-foie-pour-perdre-du-poids>, consulté le 10 janvier 2016.
5. cf. *Le sel d'Epsom*, Disponible: <http://www.bonsel.fr/sel.html>, consulté le 10 janvier 2016.
6. cf. *Sels minéraux: leur rôle*, Disponible: <http://www.pratique.fr/sels-mineraux-rol.html>, consulté le 10 janvier 2016.
7. cf. *Un cadeau pour le Corps et l'âme*, Disponible: <http://alkhemyselscorporels.blogspot.fr/>, consulté le 10 janvier 2016.
8. GUILBERT, L. La spécificité du terme scientifique et technique. In: *Langue française*, 1973, no.17, p.5-17.
9. GUILBERT, L. *La formation du vocabulaire d'aviation*. Paris: Larousse, 1965.
10. *Evangelhia după Matei 5.13*. Disponible: <http://bibliaortodoxa.ro/carte.php?id=55&cap=5>, consulté le 10 janvier 2016.
11. *Matthieu 5.13*. Disponible: <https://www.biblegateway.com/passage/?search=Matthieu+>, consulté le 10 janvier 2016.
12. DUCHACEK, O. Sur quelques problèmes de l'antonymie. In: *Cahiers de lexicologie*, 1965, no.6, p.55-66.
13. TUȚESCU, M. *Précis de sémantique française*. București: EDPS, 1974.
14. LYONS, J. *Eléments de sémantique*. Paris: Libraire Larousse, 1978. ISBN 10: 2038500347. ISBN 13: 9782038500349
15. MARTIN, R. *Inférence, antonymie et paraphrase*. Paris: Klincksieck, 1976. ISBN: 2252019069
16. RASTIER, F. *Sémantique interprétative*. Paris: PUF, 1987. ISBN: 2-13-039833-2
17. BERBINSKI, S. *Négation et antonymie – de la langue au discours*. București: EUB, 2007. 240 p. ISBN 978-973-737-321-2
16. LYONS, J. *Introduction à la linguistique théorique*. Paris: Libraire Larousse, 1970. ISBN 10: 2030703214 ISBN 13: 9782030703212
17. LERAT, P. *Les langues spécialisées*. Paris: PUF, 1995. ISBN 2-13-046602-8
18. cf. *Code civil*, article 516 du code civil. Disponible: <http://www.legifrance.gouv.fr/>, consulté le 10 janvier 2016.
19. AMSIL, P. *L'antonymie en terminologie: quelques remarques*. Strasbourg: Conférence TIA, 2003. Disponible: <https://hal.inria.fr/file/index/docid/37236/filename/TIA03.pdf>, consulté le 23 août 2015.
20. VAN CAPENHOUDT, M. *Un apport du monde maritime à la terminologie notionnelle multilingue: étude du Dictionnaire du capitaine Heinrich PAASCH «De la quille à la pomme du mât»*: Thèse de doctorat d'université, Université Paris XIII, 1994.
21. BERBINSKI, S. Antonymie et langages de spécialité. In: S.Berbinski, D.Dobre, A.Velicu. *Langage(s) et traduction*. București: EUB, 2012, p.63-79. ISBN: 97806060
22. MULLER, C. *La négation en français*. Paris: Droz, 1991.
23. PENFORNIS, J-L. *Vocabulaire progressif du français d'affaires*. Édition: CLE Int., 2004. ISBN: 978-2-09-033803-4
24. <http://ejuris.be/abus-de-droit-jurisprudence.shtml>.
25. Cf. *Code civil*, 2011, in http://www.lexinter.net/Legislation/prescription_extinctive1.htm, consulté le 2 décembre 2015.
26. Cf. *Code civil*, ch.2, in <http://www.legifrance.gouv.fr/>, consulté le 2 décembre 2015.

Prezentat la 02.10.2015

în cadrul Colocviului Internațional

**Dialogisme et polyphonie dans les langages de spécialité –
vers une socioterminologie dynamique**